

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

2024-2029 – LA FIERTÉ DE VIEILLIR

Le Plan d'action gouvernemental 2024-2029 – *La fierté de vieillir* (PAG 2024-2029), rendu public le 31 mai 2024, propose 102 mesures portées par 35 ministères et organismes, en collaboration avec les municipalités, le milieu communautaire, le secteur privé et celui de la recherche. Il représente un investissement de 23,4 milliards \$ sur cinq ans et constitue, par son nombre de partenaires, le deuxième plan gouvernemental le plus important au Québec.

Au cours de la première année de mise en œuvre, 88 % des mesures du PAG 2024-2029 ont démarré et 99 % du budget prévu a été dépensé¹, totalisant 4,6 milliards \$.

16 cibles prioritaires

Dans une volonté d'assurer un suivi rigoureux et transparent des retombées du PAG 2024-2029, 16 cibles prioritaires ont été définies afin de mesurer concrètement l'impact des actions. Dès la première année, 15 des 16 cibles prioritaires ont amorcé leur mise en œuvre, soit 94 %, et une progression est déjà observable pour 12 d'entre elles.

1. Ce résultat comprend des projections de dépenses.

1. Grâce à une simplification des démarches administratives, le nombre de formulaires nécessaires pour s'inscrire aux services et aux programmes destinés aux personnes âgées sur le site Web Québec.ca sera réduit au minimum de 30 %.

Les travaux concernant cette cible se déroulent comme prévu. 226 démarches administratives ont été déterminées pour la simplification. Le chantier de réorganisation de l'information sur les programmes et services aux aînés a également été lancé. Des résultats par rapport à l'atteinte de la cible devraient être observables à partir de l'année financière 2027-2028.
 2. Les modifications apportées au Régime des rentes du Québec contribueront au maintien en emploi d'au moins 15 000 personnes âgées de 65 à 69 ans supplémentaires

Personnes de 65 à 69 ans maintenues en emploi

83%
12 464
Personnes de 65 à 69 ans maintenues en emploi
 3. 1 100 000 personnes âgées bénéficieront du crédit d'impôt pour soutien aux aînés.

Personnes aînées bénéficiaires du crédit d'impôt

102%
1 127 000³
Personnes aînées bénéficiaires du crédit d'impôt
 4. Au moins 2 500 intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires et d'autres partenaires intersectoriels, dont les acteurs municipaux, auront été formés pour améliorer leurs connaissances au sujet de l'âgisme et de ses enjeux⁴.
 5. Au moins 411 000 personnes âgées recevront des soins et des services à domicile.
- 411 000⁵
395 783
Personnes ayant reçu des soins et des services à domicile
6. Au moins 40,4 millions d'heures de soutien à domicile seront données en mars 2027.
 7. Un service d'information centralisé sur l'offre de soins et de services en soutien à domicile sera disponible en CLSC.
- 40 400 000⁶
37 225 090
Heures données en soutien à domicile
- Les travaux concernant cette cible se déroulent comme prévu. Les établissements pilotes ont été mobilisés et la mise en œuvre des projets a débuté. Des résultats par rapport à l'atteinte de la cible devraient être observables à partir de l'année financière 2028-2029.

8. Au moins 3 480 nouvelles places en maisons des aînés et maisons alternatives auront été créées pour des personnes ayant besoin de soins de longue durée.



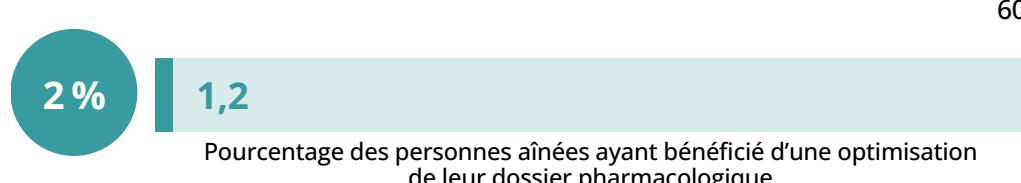
9. 100 % des personnes visées en résidence privée pour aînés bénéficieront du programme d'allocations personnalisées.



10. 80 % du personnel des résidences privées pour aînés aura été formé et accompagné pour détecter les troubles neurocognitifs majeurs chez les personnes résidentes.

Les travaux concernant cette cible se déroulent comme prévu. La Politique québécoise sur la maladie d'Alzheimer et les autres troubles neurocognitifs, étape préalable à la formation du personnel des résidences privées pour aînés, a été publiée le 25 février 2025. Des résultats par rapport à l'atteinte de la cible devraient être observables après la publication de son plan d'action.

11. 60 % des personnes aînées inscrites dans un groupe de médecine familiale ayant établi un partenariat avec une pharmacie auront bénéficié d'une optimisation de leur dossier pharmacologique.



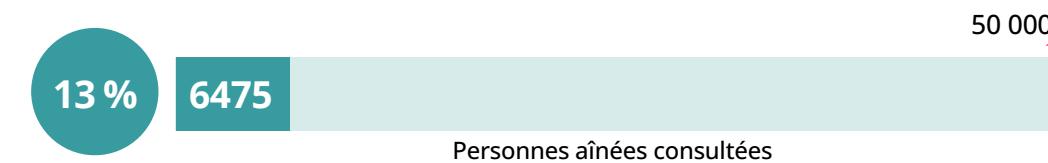
12. 175 000 personnes aînées supplémentaires auront été repérées grâce à des initiatives de travail de milieu et de gériatrie sociale.



13. 4 000 nouveaux logements abordables destinés aux personnes aînées seront construits.



14. 50 000 personnes aînées auront été consultées pour se prononcer sur les améliorations à apporter dans leur localité dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés.



15. Plus de 300 petites infrastructures additionnelles auront été adaptées ou aménagées partout au Québec afin de favoriser l'inclusion sociale et d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées, telles que des installations dans des parcs, des sentiers, des ascenseurs, des rampes d'accès.

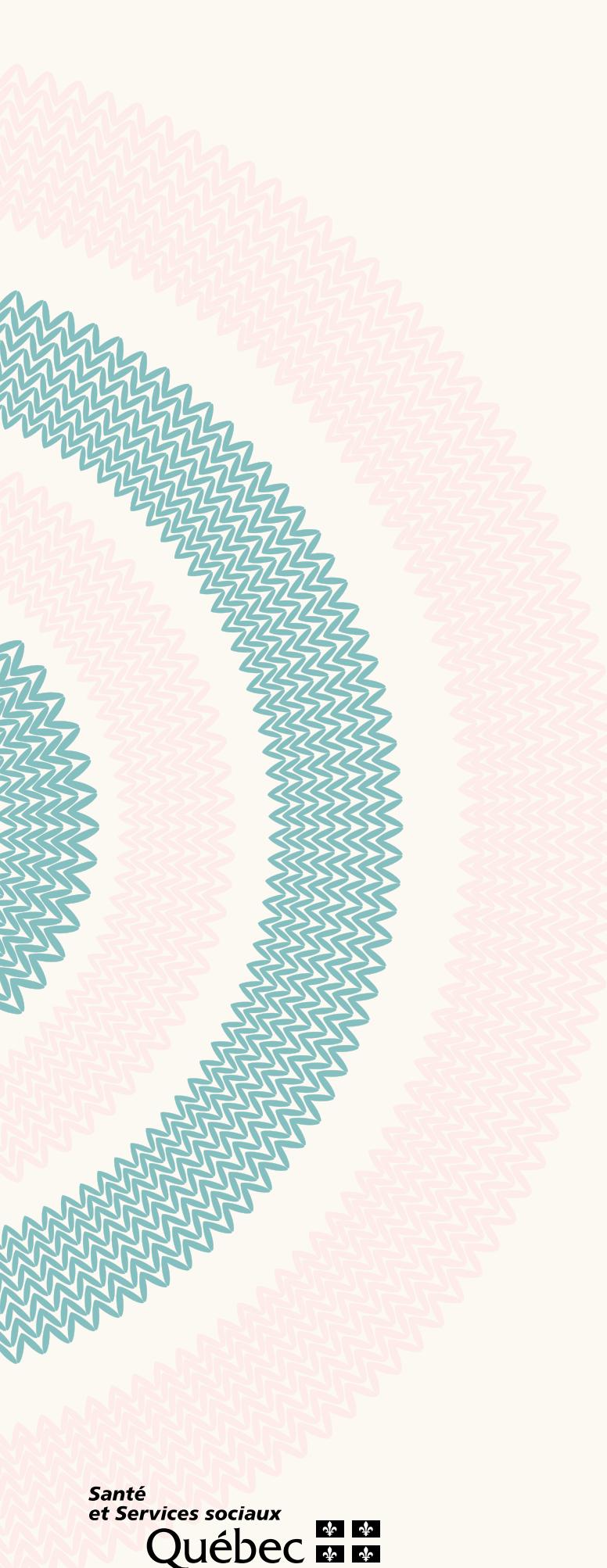


16. 1 000 000 d'appels téléphoniques auront été acheminés à des personnes aînées afin d'assurer leur sécurité à domicile.



7. Par souci de transparence et de rigueur, le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à un ajustement de la cible afin qu'elle reflète plus fidèlement les engagements publics formalisés par le gouvernement ainsi que les paramètres budgétaires actuellement confirmés. La cible initiale, qui était de 5 700 nouvelles places en maisons des aînés et maisons alternatives d'ici 2029, avait été établie sur la base de projections préliminaires, qui ne correspondent plus entièrement aux orientations et annonces officielles réalisées. Elle est maintenant de 3 480 maisons des aînés et maisons alternatives et devrait être atteinte en 2026.

8. Cette cible doit être atteinte annuellement.



RÉALISATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

En plus des cibles prioritaires, parmi les mesures sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux, notons :

- la réalisation d'une stratégie de communication grand public faisant la promotion d'une vision positive du vieillissement ;
- le lancement de la première Politique québécoise sur la maladie d'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs ;
- l'intensification des travaux d'élaboration pour la future Politique nationale de soutien à domicile ;
- la mise en ligne, en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec, de la Vitrine statistique sur le vieillissement démographique et les personnes âgées afin de diffuser, de façon vulgarisée, des données fiables sur les conditions de vie, la santé et la participation sociale des personnes âgées, entre autres ;
- le soutien de près de 300 municipalités et organismes communautaires pour l'adaptation des territoires au vieillissement de la population.

RÉALISATIONS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PARTENAIRES

Le PAG 2024-2029 repose sur une mobilisation concertée de l'ensemble des secteurs d'activité pour agir de manière intégrée sur le niveau de vie, le mode de vie et le milieu de vie des personnes âgées. Au cours de la dernière année, de nombreuses initiatives liées à des mesures du plan d'action ont été mises en œuvre par les 35 ministères et organismes partenaires. Pour illustrer la diversité des secteurs mobilisés et des interventions mises en œuvre, mentionnons notamment :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec, dont les actions réalisées visent entre autres l'inclusion numérique des personnes âgées ;
- l'Autorité des marchés financiers et Retraite Québec, qui ont effectué de l'éducation en matière de gestion de finances personnelles, des produits financiers et des mesures fiscales ;
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui a contribué à la promotion de la conciliation travail-retraite et à l'accompagnement des travailleurs expérimentés ;
- le ministère de la Culture et des Communications, qui a soutenu des activités culturelles accessibles destinées aux personnes âgées dans les municipalités et les communautés autochtones ;

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, qui a contribué à l'acquisition de connaissances et de compétences alimentaires avec des ateliers culinaires intergénérationnels en partenariat avec la Tablée des chefs ;
- la Société de l'assurance automobile du Québec, qui a sensibilisé des groupes de personnes âgées à la sécurité routière par des conférences et des événements régionaux ;
- le ministère de la Sécurité publique, qui a produit des outils de sensibilisation visant la prévention des incendies adaptés aux réalités des personnes âgées.

ÉVÉNEMENT VIRTUEL BILAN D'UNE PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIONS !

Pour en savoir davantage sur le bilan de la première année de mise en œuvre du PAG 2024-2029 – *La fierté de vieillir*, n'hésitez pas à visionner l'événement virtuel *Bilan d'une première année d'actions !*, tenu le 28 avril 2025 en présence de la ministre responsable des Aînés à cette date, M^{me} Sonia Bélanger.